







DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UNE PERSONNE MAJEURE

<u>PREMIERE DEMANDE</u>		
Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un passport sécurisé	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un passport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans
		
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*
Un justificatif d'état civil du demandeur : copie intégrale d'acte de naissance (datée de moins de 3 mois) ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage		
	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Le passeport dont le demandeur est déjà titulaire
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		

<u>RENOUVELLEMENT</u>		
Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un passport sécurisé	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de passport sécurisé
		
Pièces requises		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 x 45 mm
Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*
		Un justificatif d'état civil si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
L'ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé	Le passeport sécurisé ou l'ancienne carte d'identité cartonnée	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

Merci de bien vouloir lire les différentes précisions au dos de ce document

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter un passport sécurisé ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans	Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans
		
Pièces requises		
La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)	La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)	La déclaration de perte (Gendarmerie ou Mairie si demande de CI immédiate) ou de vol (Gendarmerie)
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*	Un justificatif de domicile*
	Passport sécurisé en cours de validité	Un justificatif d'état civil (voir rubrique première demande) du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
25 EUR en timbre fiscal	25 EUR en timbre fiscal	25 EUR en timbre fiscal
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

Si possible : document officiel avec votre photo

Si possible : document officiel avec votre photo

Si possible : document officiel avec votre photo

***Sont acceptés comme justificatifs de domicile les documents suivants (s'ils sont datés de moins de 6 mois) :**

- Facture récente d'électricité, de gaz ou de téléphone – **pas d'échéancier**
- Un certificat d'imposition ou de non imposition
- Un relevé de compte bancaire
- Une quittance d'assurance **pour le logement**

Attention :

- Une personne majeure habitant chez ses parents doit fournir un justificatif établi à son propre nom
- Si vous habitez chez un particulier (ami, parent, ...) vous devez fournir une pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre qui certifie que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom

Nom sur la CNI :

La carte d'identité est établie au nom de famille. Il est possible d'y faire figurer un nom d'usage. Le nom choisi devra être mentionné à la rubrique « deuxième nom » :

SITUATION DU DEMANDEUR	PRINCIPE	PIECES A FOURNIR
Tous les demandeurs	Possibilité de faire figurer, à titre d'usage, les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité	Acte d'état civil faisant apparaître la double filiation
Personne mariée	La personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux, soit un double nom (son propre nom et celui de son époux, dans l'ordre souhaité)	Un extrait de l'acte de naissance du conjoint, avec mention de son (ou de ses) mariage(s) ou de sa filiation ou le livret de famille avec filiation complète
Personne divorcée	En cas de divorce, pour porter le nom de son ex-conjoint, une autorisation doit être sollicitée	Jugement de la décision de justice (divorce, par exemple), mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint ou l'autorisation de l'ex-conjoint
Personne veuve	La mention « veuf X ou veuve X » précédant le nom d'usage peut être demandée	Un extrait de l'acte du décès du conjoint ou le livret de famille avec filiation complète

